

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Saint Denis, le

- 7 MAI 2021

DÉCISION N° 2021\_05\_07-DEAL/DIR/MIPIL - 21

**portant autorisation à certains agents, placés sous l'autorité  
du Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion (DEAL)  
de signer et valider les actes de gestion financière**

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié ;

**VU** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

**VU** l'arrêté n° 3743 du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Réunion (DEAL)

**VU** le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la Région Réunion, préfet de La Réunion ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 février 2020 portant nomination de M. Philippe GRAMMONT, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 747 du 19 avril 2021 portant délégation de signature à M. Philippe GRAMMONT, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion ;

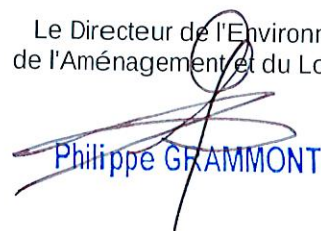
**Article 1** : Subdélégation est donnée aux agents dont les noms sont mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision, et ce dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- à signer les actes relatifs aux dépenses et recettes transmis au Centre de Service Partagé Interministériel (CSPI),
- à valider les actes relatifs aux dépenses et recettes liés aux applications Chorus et Chorus Formulaires.

**Article 2** : La subdélégation est exercée dans les strictes limites des missions de la DEAL. Des notes internes de service peuvent préciser les modalités d'exercice de ces subdélégations.

**Article 3** : Madame la directrice adjointe et Messieurs le directeur adjoint et le chef de la Mission Pilotage de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,



Philippe GRAMMONT

## ANNEXE 1

à la décision n° 21 du 07/10/05 portant autorisation à certains agents,  
placés sous l'autorité du DEAL de signer et valider les actes de gestion financière

BOP	Libellé	Service	Noms
Tous BOP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous BOP</li> </ul>	DIR/MiPil	Cédric DILMANN Anne-Aimée BOURGIN Fabiola TECHER ----- <i>En cas d'empêchement</i> Roselyne AH-SANE
123	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de vie Outre-Mer</li> </ul>	SHLS	Patricia OMEZ ----- <i>En cas d'empêchement</i> Gilbert JARON
135	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat</li> </ul>	SHLS SCETE SACoD	
113	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paysage, Eau et Biodiversité</li> </ul>	SEB SACoD SPREI SPRINR	Bénédicte DERAND ----- <i>En cas d'empêchement</i> ABOUTOIH I Djamilat
174	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie, Climat et Après Mines</li> </ul>	SPREI SCETE	Mohand KEMMACHE
181	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention des Risques</li> </ul>	SPRINR SPREI SACoD	
207	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité et Circulation Routières</li> </ul>	SPRINR	Agnès BUCHLE
203	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures et Services de Transport</li> </ul>	SPRINR SACoD SEB	Mohand KEMMACHE
217	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement et de la Mobilité Durables (CPPEDMD)</li> </ul>	DIR/MiPil SCETE	Roselyne AH-SANE
159	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie</li> </ul>	SCETE	Roselyne AH-SANE
UO 0362-TECO-DEA4 du BOP 362	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission Plan de Relance</li> </ul>	SACOD SEB	Patricia OMEZ Bénédicte DERAND

Le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

  
Philippe GRAMMONT